

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 06/12/2022

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 017-211700869-20221212-D2022_10__056-DE



Délibération N° 2022/10/056

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	18
Votants :	23
Quorum :	14

OBJET : PROGRAMME LIFE VISON –
CONVENTION D'ELABORATION D'UN PLAN DE
GESTION SIMPLIFIE

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, LATOUCHE Céline, TREFFANDIER Nathalie, GIRAUDÉAU Samuel, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à FOURRÉ Jean-Luc, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, WATTEBLED Stéphane pouvoir à CARTON Jean-Pierre, Le MENI Nadège pouvoir à LATOUCHE Céline, DAVID Claudia pouvoir à TREFFANDIER Nathalie.

Excusés : MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent

Secrétaire de séance : SIAUDEAU Michel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Chaniers est propriétaire de parcelles au sein du site Natura 2000. Ces parcelles se caractérisent par la présence d'espèces rares et menacées telles que le Vison d'Europe.

Afin de sauvegarder ces espèces, un programme LIFE VISON a été lancé par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

Une aide financière est proposée aux communes concernées afin de :

- ✓ Mettre en place des zones de refuges,
- ✓ Restaurer ou créer des habitats favorables (plantation d'arbres, boisements alluviaux, mégaphorbiaies, mares...),
- ✓ Réaliser des plans de gestions simplifiés.

Dans ce cadre, il avait été validé, lors du conseil municipal du 13 janvier 2020 (délibération n°2020/01/001) la signature d'une convention avec la LPO pour l'élaboration d'un plan de gestion simplifié.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de signer la convention pour une durée de 6 ans et les pièces en lien avec ce plan d'action.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Michel SIAUDEAU



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Michel Siauveau', written in a stylized, cursive script.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le